

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de modifier immédiatement les dispositions du programme des obligations pour l'expansion des petites entreprises pour y inclure le capital-risque et les capitaux d'exploitation et pour permettre aux entreprises non constituées en sociétés, aux agriculteurs et aux pêcheurs de bénéficier de ces mesures préférentielles, et, en outre, que le programme lui-même reste en vigueur au-delà de la date limite du 31 décembre 1981.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE DE RETARDER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je veux présenter une motion au sujet d'une affaire qui devient chaque jour plus urgente et plus importante, surtout si l'on songe que les fabricants étrangers de balances exigeront un délai de six mois pour pouvoir approvisionner les épiceries canadiennes qui serviront de cobayes le 1^{er} janvier 1982. Le mois dernier le Conseil canadien du commerce de détail a déclaré qu'il «serait souhaitable de différer la mise en œuvre du programme de conversion des balances jusqu'à ce que les États-Unis soient manifestement prêts à le faire eux-mêmes». La Canadian Federation of Retail Grocers a déclaré à peu près la même chose, à savoir que le Canada ne devrait pas entreprendre la conversion tant que nos voisins du Sud, les Américains, ne l'auront pas faite. Les entreprises Loblaw ont recommandé, au nom des magasins corporatifs à succursales multiples, «que la conversion des balances du commerce de détail au Canada coïncide avec la conversion des chaînes de magasins américaines». Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le gouvernement accède aux vœux clairement exprimés de la plupart de ceux qui seront touchés par la conversion des balances au système métrique et qu'il prenne immédiatement des mesures pour suspendre le programme prévu de conversion dans les magasins de produits alimentaires au détail afin de suivre le processus plus logique d'une conversion coordonnée avec notre principal partenaire commercial et source de tourisme, les États-Unis d'Amérique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

LES SOINS DE SANTÉ

LA PRESTATION DE SERVICES AUX CRIS DE LA BAIE JAMES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Étant donné que ce matin lors d'une séance du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, ses membres ont décidé par un vote unanime d'enjoindre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) de dispenser des services essentiels de santé aux Cris de la baie James jusqu'à ce que les dispositions de l'Accord sur la baie James et le nord du Québec soient mises en application et comme tous les médecins de service auprès des Cris auront quitté la région d'ici le 19 juin, qu'aucun remplaçant n'arrivera avant septembre et que les Cris de la baie James font face à des problèmes de santé graves et urgents, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voie immédiatement à ce que des services généraux et satisfaisants de santé soient fournis temporairement aux Cris du nord du Québec pour des raisons humanitaires et afin de remédier à leurs très graves problèmes de santé.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

LA VENTE À LA RUSSIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante et importante. Étant donné qu'on a annoncé aujourd'hui, que le Canada avait conclu avec l'Union soviétique une énorme vente de céréales, je propose, avec l'appui du député de Saint-Boniface (M. Bockstael):

Que la Chambre témoigne au ministre chargé de la Commission canadienne du blé son appréciation pour les efforts qu'il déploie en vue d'accroître nos ventes de céréales à l'étranger.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'EXPÉDITION PAR LE PORT DE CHURCHILL—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, la motion que je demande à présenter en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement porte sur le même sujet.

Comme le gouvernement fédéral vient de conclure avec l'URSS un accord à long terme pour la vente de céréales, ce qui constitue une façon étrange de mettre un embargo, et comme il néglige le port de Churchill, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):